

je l'avais d'ailleurs prévu et annoncé avant toute médication, m'ayant témoigné le désir d'avoir un cornet acoustique pour obvier, le plus possible, à son infirmité, je donnai à M. Mathieu le modèle d'un instrument assez petit pour pouvoir entrer facilement dans une poche, et pour ne pas paraître trop disgracieux en s'en servant (*fig. 41*). Ce cornet, quoique petit, expérimenté au piano, triple la force du son, et est, à volume égal, le meilleur de toute la collection que possède M. Gatteau, le fabricant spécialiste.

CHAPITRE XIII

SURDITÉ DE NAISSANCE ET DE BAS AGE. — SURDI-MUTITÉ.

La surdité de naissance ou surdi-mutité est un des sujets les plus intéressants et les plus compliqués de l'organe de l'ouïe ; et elle touche à des points très-complexes de la psychologie, de la philosophie et de l'éducation.

On se souvient de la discussion qui eut lieu à l'Académie de médecine en 1853, à propos de la surdi-mutité de naissance (1), discussion à laquelle je pris part en défendant certains principes qui, bien que contestés par certains orateurs, sont pourtant conformes à ceux de la plupart des médecins et des professeurs voués à l'éducation des sourds-muets.

Comme l'opinion que je soutins n'a fait que s'affermir par l'étude plus approfondie que j'ai faite, depuis lors, de cette question, on ne sera pas étonné si j'insiste en appuyant ma conviction sur de nouvelles expériences.

Je dis à l'Académie et je soutiens encore que tout individu venu au monde, privé du sens de l'ouïe, ne sera pas susceptible d'apprendre à parler ; bien plus, tout individu ayant entendu et parlé jusqu'à l'âge de 3 ou 4 ans, même de 5, et qui, accidentellement, viendra à perdre *complètement* l'ouïe,

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*. Paris, 1853.

perdra peu à peu l'usage de la parole à tel point que, quelques années après, il sera à peine susceptible d'articuler quelques sons.

Ce principe qui rencontra quelques contradicteurs sérieux : tels que MM. Piorry, J. Guérin et surtout M. Bouvier, est cependant partagé par la plupart des praticiens qui ont consacré leur vie à cette étude : on le trouve également écrit dans presque tous les ouvrages traitant de ce sujet :

« L'homme adulte qui a fait l'éducation de tous les sens et qui vient à perdre celui de l'audition, peut encore jouir et profiter des bénéfices des autres organes qui le mettent en rapport avec ses semblables et la nature entière. Mais la surdité de naissance et du bas âge a des conséquences bien plus tristes et plus funestes ; la parole ne pouvant venir qu'après l'audition, l'enfant n'apprend à parler que par la reproduction des sons qu'il entend journallement. Celui qui n'a pas entendu ne peut parler. Voilà cet être humain jeté dans un isolement moral ; et, avec le mutisme, les facultés mentales restent à un degré toujours inférieur.

« Quand l'enfant n'est devenu sourd que peu de temps après sa naissance, il est condamné aussi au mutisme ; car le jeune enfant n'ayant pas entendu assez longtemps pour apprendre à parler, il oublie même le langage de son âge (1). »

M. Erhard, d'Erlangen, s'exprime sur le même sujet de la manière suivante :

« Si un enfant de 2 à 3 ans, qui sait parler, tombe malade et que par suite d'une affection cérébrale ou éruptive, comme cela a lieu souvent, le nerf acoustique reste paralysé, l'enfant perd l'ouïe et la parole et devient immédiatement sourd-muet.

« Si l'enfant est âgé de 7 ou 8 ans, il parlera encore quelques mois et ne deviendra sourd-muet qu'après neuf mois.

« Mais si la paralysie du nerf n'arrive qu'à un âge plus avancé, l'homme, quoique sourd, ne devient jamais sourd-muet, quoique sa voix se rapproche de plus en plus de celle des sourds muets, c'est-à-dire qu'elle est *aphone* (2). »

(1) Fabre, *Bibliothèque du médecin praticien*. 1849, p. 406.

(2) Ehrard, *Otiatrie rationnelle*, page 56.

Voici ce que Menière dit sur le même sujet :

« Quand, par suite d'anomalies congéniales de l'organe de l'ouïe ou par suite de maladies d'oreilles survenues pendant les premières années de la vie, un jeune enfant n'entend pas assez pour comprendre le langage des personnes qui l'entourent, il devient nécessairement muet, c'est-à-dire il n'apprend pas à parler, ou il oublie promptement ce qu'il savait du langage propre à son âge (1). »

De Gerando, qui s'était bercé lui aussi de l'espoir de faire entendre et parler les sourds-muets, finit, après nombre de déceptions, par formuler son opinion de la manière suivante :

« Ici encore, dit cet homme éminent, qu'une première vérité soit irrévocablement reconnue; ce double instrument, à l'aide duquel on espère restituer une sorte de parole factice, quels qu'en soient d'ailleurs les avantages, ne lui est aucunement nécessaire; il n'est point la condition fondamentale de son instruction.

« En admettant, ce que nous ne saurions admettre, le mystérieux privilège que certains esprits, entraînés par leurs illusions, ou asservis par leurs habitudes, ont voulu attribuer à la parole, on se flatterait en vain de pouvoir, par quelque procédé que ce puisse être, remettre le sourd-muet en possession d'un privilège semblable. Il faut, de toute nécessité, y renoncer pour lui, aussi longtemps qu'il sera privé de l'ouïe : car aussi longtemps qu'il sera privé de l'ouïe, il n'existera point pour lui de parole véritable.

« En vain en articulant, il fera parvenir des sons aux autres hommes; en vain il aura recouvré la parole; cette parole ne retentira que dans l'oreille d'autrui; elle sera morte pour lui; les sensations qu'il éprouvera lui-même, soit en lisant sur les lèvres de ceux qui lui parlent, soit en articulant avec la parole, telle qu'elle existe pour nous, elles appartiendront à un ordre tout différent. Aussi est-il curieux d'observer l'embarras où se trouvent jetés les instituteurs de sourds-muets, encore préoccupés du préjugé qui prête à la parole cette vertu exclusive, de les voir se débattre contre des difficultés insolubles,

(1) Note à la traduction de Kramer, page 449.

tomber malgré eux dans une contradiction qu'ils prévoient et à laquelle ils ne peuvent échapper.

« *Le sourd-muet de naissance n'est muet que parce qu'il est sourd.* C'est une observation faite, dès l'antiquité, par Aristote qui dit : que tous ceux qui jouissent des organes de la voix ne jouissent pas pour cela de la parole; ceux qui sont sourds de naissance sont aussi muets par là même; ils possèdent la voix, mais ne peuvent parler (1). Pline partageait également cette opinion.

« Les enfants qui perdent l'ouïe dans un âge encore tendre, perdent bientôt aussi l'usage de la parole. Les uns et les autres sont privés de ce guide, de ce régulateur que l'ouïe donne à la parole articulée; ils ignorent les sons qu'ils produisent. Cependant lorsque l'organe vocal est demeuré intact, ils sont encore aptes à émettre des sons qu'ils ne sont pas capables d'entendre. Il suffit de trouver, pour les diriger dans cette production, des moyens artificiels qui remplacent pour eux l'instinct naturel de l'imitation. Comme ils ne peuvent plus juger de l'effet, on leur fera observer la cause (2). »

I. Causes. — Les causes de la surdi-mutité sont très-complexes et la plupart du temps très-difficiles à définir; comme elles appartiennent à deux ordres différents, je les diviserai en causes essentielles et causes accidentelles.

Bien que cette distinction n'ait pas été faite par les auteurs, je la crois cependant logique et utile pour la classification de ce genre d'infirmité.

Dans les causes essentielles je comprendrai toutes celles qui agissent directement et primitivement sur le nerf auditif, de manière à abolir ses facultés sans porter aucune atteinte aux autres parties de l'appareil de l'ouïe. Telles sont l'atrophie des nerfs auditifs, leur paralysie ou une altération du cerveau, qui, tout en affaiblissant l'intelligence générale du sujet, lui enlève la faculté d'entendre.

Au nombre des causes essentielles il faut aussi admettre

(1) Aristote, *Histor. animal.*, IV, page 9.

(2) De Gerando, *De l'Éducation des sourds-muets de naissance*, Paris, 1829, tome II, page 399.

l'hérédité pour la part qu'elle peut avoir dans la production de cette infirmité. On s'exagère en effet beaucoup l'influence de l'hérédité sur la surdi-mutité. Il résulte des recherches nombreuses faites par Itard, Ménière, Hubert-Valleroux, Blanchet et moi, que tous ou presque tous les sourds-muets sont nés de parents parlant; d'un autre côté il est rare que le mariage des sourds et muets produise des enfants avec cette infirmité. Je connais quatre mariages de ce genre. Un dont les mari et femme sont sourds-muets, ayant deux enfants parlant, deux garçons; dans les trois autres, l'un des deux époux seulement est atteint de cette infirmité, et les enfants, quel que soit le sexe, sont tous parlant. Un pareil résultat était sans doute ignoré de mademoiselle Pothier, directrice de l'Institution de Langres, quand elle dit : « qu'il ne faut pas entretenir dans le cœur des jeunes sourds et muets le désir du mariage, attendu que le mariage est le plus grand malheur qui puisse leur arriver sur la terre, » et cela parce que mademoiselle Pothier est convaincue que les enfants reçoivent avec la vie les infirmités de leurs parents, et que par conséquent ses élèves ne sauraient produire que des enfants affligés de la même infirmité qu'eux.

C'est probablement cette opinion si affligeante de mademoiselle Pothier qui a inspiré à Édouard Morel le passage suivant : « Pourquoi donner à de malheureuses créatures de l'aversion pour une union qui peut adoucir leur sort, en la leur présentant comme une sorte de malédiction? Sans doute l'infirmité qui afflige une sourde-muette rendra bien rare pour elle les charmes du mariage; mais, lorsque ce cas se présente, pourquoi la faire reculer par un faux scrupule de conscience? Une sourde-muette, mère de famille, est certainement moins à plaindre qu'une sourde-muette abandonnée dans la société et sans liens de famille. »

L'hérédité étant donc écartée, il devient très-difficile de saisir la cause première de la surdi-mutité.

Il faut aussi fort peu compter sur les parents pour avoir des renseignements exacts à ce sujet; car ils avouent avec peine ce qu'il y a d'imparfait chez leurs enfants quand c'est de naissance; plutôt que de laisser croire à un vice d'organisation, ils attribuent l'infirmité native à la maladresse d'une nourrice,

d'un domestique ou de toute autre personne préposée aux soins de l'enfant dans son bas âge.

Puis les parents, par une illusion bien pardonnable, s'imaginent que leur enfant a entendu, parce qu'ils lui ont vu remuer machinalement les lèvres, mouvement que la tendresse maternelle traduit par papa, maman, que l'enfant semble prononcer en cherchant à imiter le mouvement des lèvres des personnes qui leur répètent si souvent ces mots.

Du reste, la cause de la surdi-mutité viendrait à être connue, que le problème serait loin d'être résolu. Il resterait encore un point important à établir : quel est le siège principal de la lésion et quelle est surtout la portion de l'oreille interne qui se trouve plus spécialement lésée? C'est encore à Itard qu'il faut emprunter la réponse à ces questions.

L'ancien médecin en chef des Sourds-Muets, qui a fait des ouvertures cadavériques très-nombreuses, avait cru que la surdi-mutité dépendait uniquement de la paralysie du nerf auditif, fondant ainsi son opinion sur l'absence de toute lésion organique de l'appareil. Mais plus tard de nouvelles recherches lui firent découvrir des causes plus palpables. « J'ai rencontré, deux fois dit Itard, la caisse remplie de concrétions d'apparence crayeuse, et deux autres fois de végétations produites par la membrane qui la tapisse, avec destruction de la cloison tympanique et des osselets. Un cinquième m'a offert un engouement de matières gélatineuses qui remplissaient non-seulement la cavité du tympan, mais encore les sinuosités labyrinthiques. Chez un autre, mort il y a deux ans d'une fièvre ataxique, le nerf auditif n'était guère plus consistant que du mucus (1). »

Il y a là une confusion de causes qui justifie la division que j'ai indiquée. Il reste bien démontré que toutes les surdi-mutités congéniales, ou presque toutes, sont la conséquence de la paralysie du nerf auditif et que le reste de l'appareil ne présente aucune lésion organique apparente; tandis que tous les enfants, sourds-muets, chez lesquels Itard a trouvé des lésions organiques dans l'oreille moyenne ou dans les petits organes qu'elle contient, la surdité n'a été que consécutive à ces lésions,

(1) Itard, p. 298.

et l'enfant aura pu entendre et même parler jusqu'à l'invasion de la maladie qui les avait produites.

Ce sont précisément les lésions secondaires que nous rangeons au nombre des causes accidentelles de la surdi-mutité. Il résulte du relevé que j'ai fait de cette infirmité qu'un bon tiers des enfants admis dans les institutions n'ont perdu la faculté d'entendre et ne sont devenus sourds-muets qu'à la suite de lésions organiques de l'oreille le plus souvent provoquées par la rougeole, la scarlatine et la fièvre typhoïde, surtout, sévissant sur les enfants d'une constitution lymphatique et strumeuse.

Mais il existe, au point de vue de l'hérédité, de grandes bizarreries qui resteront toujours inexplicables. Ainsi on trouve très-peu de mariages de sourds-muets produisant des enfants avec l'infirmité de leurs parents; tandis que presque tous les sourds-muets sont issus de gens entendant et parlant bien; parmi les enfants nés des mêmes parents, il existe encore des bizarreries non moins curieuses. Kramer cite les époux Hartnuss, de Berlin, tous deux d'une bonne santé, entendant bien et n'ayant jamais eu de sourds parmi les ascendants du père ni de la mère; ils ont mis au monde onze enfants, cinq filles et six garçons. Les cinq filles sont douées d'une ouïe parfaite, tandis que les six garçons sont tous sourds de naissance, par conséquent muets. Dans les souvenirs de la mère il n'y a rien qui se rapporte à un accident réel pendant ses nombreuses grossesses (1).

J'ai eu l'occasion de donner une consultation à une jeune personne dont les parents habitent, je crois, la Suisse. La mère m'apprit qu'elle avait huit enfants dont quatre filles et quatre garçons, ceux-ci entendaient très-bien, tandis que ses filles étaient nées sourdes-muettes, ou l'étaient devenues peu de temps après leur naissance.

Rudolphi cite aussi un homme qui était père de trois fils sourds-muets, et de deux filles entendant bien (2).

Il est probable qu'il existe plusieurs exemples de ce genre.

Ménière, qui a fait de nombreuses recherches sur la surdi-mutité en Suisse, croit trouver la cause du plus grand nombre de

(1) Kramer, *loc. cit.*

(2) Rudolphi, *Physiologie*, t. II, p. 302.

sourds-muets que l'on y rencontre, dans les conditions hygiéniques où vivent les basses classes et surtout dans les mariages consanguins qui se font entre proches parents.

Certes, les considérations auxquelles se livre l'ancien médecin en chef des sourds-muets sont très-intéressantes, très-curieuses et savamment exposées; mais il reste toujours un doute, celui d'expliquer comment les mariages consanguins et les diverses conditions hygiéniques des habitants agissent plus spécialement sur l'appareil auditif. Je serais très-porté à croire que tout médecin qui s'occuperait de faire la statistique d'une autre altération organique trouverait peut-être, dans les mêmes conditions, les causes premières de l'infirmité qu'il recherche.

Depuis longtemps l'expérience a suffisamment prouvé que les races se perfectionnent ou s'altèrent suivant que les unions se contractent dans certaines conditions. Le croisement corrige les vices constitutionnels d'une famille par un état contraire pris dans une autre famille; et, de la combinaison de ces qualités opposées, naissent des produits moyens plus ou moins perfectionnés. Si le manque d'observance à cette règle suffisait pour expliquer le nombre de surdi-mutités congéniales, la Suisse pourrait en effet en offrir un exemple exceptionnel, puisque dans ce pays le respect de la liberté individuelle est poussé si loin que chacun se marie selon qu'il l'entend, sans égard pour la science, sans égard pour la religion.

On voit donc que les recherches, d'ailleurs si intéressantes, que Ménière a faites sur les causes premières de la surdi-mutité, peuvent également s'appliquer à beaucoup d'autres affections.

Toutefois on ne peut disconvenir que les préceptes donnés par le médecin des sourds-muets ne soient de nature à jeter quelque lumière sur l'étiologie de cette cruelle infirmité.

Je terminerai ce paragraphe en citant l'opinion d'un praticien qui avait fait ses preuves en statistique.

Voici comment s'exprime Boudin à ce sujet :

« Les victimes des unions consanguines sont malheureusement assez nombreuses pour que les gouvernements comprennent enfin qu'il est de leur devoir de mettre un terme à tant d'abus, et de faire inscrire dans leur code le fait de la consan-

guinité, comme une cause d'empêchement au mariage. Les intérêts de l'État, aussi bien que ceux, bien plus sacrés, de l'humanité, réclament impérieusement cette réforme; car, qu'on ne s'y trompe pas, le nombre des infirmes de toutes sortes qui, chaque année, sont soumis à l'examen des conseils de révision, est considérable; les sourds-muets seuls figurent sur la liste du contingent dans une moyenne de 483 (1). »

La surdi-mutité est une infirmité très-complexe qui n'intéresse pas seulement les organes qui composent les appareils de l'ouïe et de la parole; il y a aussi au-dessus de ces appareils un organe qui les domine tous, et qui en est trop souvent le point de départ.

Toutes les personnes qui ont vu et observé de près les sourds-muets de naissance ont pu, comme nous, constater que cette infirmité se trouve presque toujours liée à un état plus ou moins marqué de débilité encéphalique. L'apathie des facultés intellectuelles qui résulte alors de cette dernière circonstance, ne saurait être confondue avec les effets propres de la surdité et du mutisme.

Nous aurons, du reste, l'occasion de développer cette vérité dans un instant.

Tous les auteurs ont établi deux genres de surdi-mutités: l'une innée, l'autre consécutive à une maladie accidentelle survenue après la naissance. Cette distinction est d'une haute importance, puisque la première se complique presque toujours d'un affaiblissement des facultés intellectuelles et reste rebelle à tous les moyens curatifs; tandis que la seconde, bien qu'elle paraisse aussi grave que l'autre, peut n'avoir pour cause que la paralysie, plus ou moins incomplète des nerfs labyrinthiques, ou toute autre affection de l'appareil de l'ouïe; le cerveau, n'ayant éprouvé aucune atteinte, l'intelligence n'aura subi d'autre altération que celle qu'a pu produire la perte d'un sens aussi nécessaire à son évolution; et les jeunes infirmes appartenant à cette catégorie seront aussi plus accessibles à tous les moyens d'instruction.

(1) Boudin, *Traité de géographie, de statistique médicales et des maladies endémiques*. Paris, 1857, 2 vol. in-8. — Voyez aussi Boudin, *Dangers des unions consanguines* (*Ann. d'Hyg. publ. et de méd. leg.*, 1862, 2^e série, tome XVIII, p. 5 et suiv.).

Cette distinction faite des surdi-mutités innée et accidentelle, il importe de distinguer celles qui doivent rester rebelles à toute médication, de celles qui, moins graves, pourront offrir quelques chances d'amélioration.

II. *Classification de la surdité congéniale.* — Cette surdité ne se présente pas toujours avec le même degré d'intensité; elle offre des nuances qu'il faut bien apprécier pour établir un bon classement. Itard, qui est toujours l'auteur qui nous donne les idées les plus précises sur cette question, avait établi cinq classes de sourds-muets: 1^o ceux qui entendent la parole; 2^o ceux qui entendent la voix; 3^o ceux qui entendent les sons; 4^o ceux qui entendent le bruit; 5^o enfin ceux qui n'entendent absolument rien.

Itard a généralisé un peu trop cette infirmité; car, des cinq classes qu'il a établies, on peut rayer les deux premières, puisqu'il est démontré que tous les sourds qui entendent les modulations de la parole, ainsi que celles de la voix, ne sont pas assez infirmes pour être qualifiés de sourds-muets; ou bien si la parole chez eux, avec ce degré d'audition, est réfractaire à tout perfectionnement, on doit les ranger plutôt parmi les idiots; alors l'intelligence seule fait défaut et refuse son concours.

J'ai divisé, à cet effet, les sourds-muets en trois classes seulement; le moyen employé pour opérer ce classement consiste dans l'emploi du diapason appliqué sur les régions du crâne voisines de l'oreille. C'est à Alger, en 1834, que je commençai à faire usage de cet instrument pour juger l'influence qu'exerce la musique sur la membrane du tympan. C'est depuis 1841 que j'ai employé ce moyen pour diagnostiquer les altérations du nerf acoustique; mais son usage, pour apprécier les divers degrés de surdité chez les sourds-muets, ne date que de 1849, pendant mon séjour à l'hospice militaire d'Arras dont j'étais le médecin en chef.

Voici le résultat des expériences faites à l'établissement des sourds-muets de cette ville.

Sur trente-six jeunes élèves, dont vingt garçons et seize filles, soumis à l'action du diapason apposé sur le crâne, dix garçons et sept filles témoignèrent par leur joie qu'ils avaient entendu ces instruments représentant le *sol*, le *la* et le *do* du médium, tandis que les autres élèves n'éprouvèrent aucune sensation.

Ces expériences furent renouvelées quelques jours après avec un nouveau diapason représentant le *sol* de la troisième octave, dont le son est très-aigu et les vibrations, par conséquent, très-limitées. Voici les résultats que j'obtins : sur les dix garçons qui avaient été et étaient encore sensibles aux diapasons représentant le *mi*, le *sol* et le *do* du médium, quatre seulement témoignèrent, par des signes non équivoques, qu'ils percevaient le son du petit diapason, tandis que les six autres restèrent totalement insensibles, quelle que fût la partie du crâne sur laquelle je répétai l'expérience.

Sur les sept filles qui avaient perçu le son des premiers diapasons, trois seulement entendirent le son du plus petit, appliqué sur toutes les régions du crâne.

Les mêmes expériences furent répétées avec les mêmes instruments appliqués sur diverses parties du corps, comme les côtes, le sternum et la colonne vertébrale ; ceux des jeunes élèves qui n'avaient pas entendu les diapasons sur le crâne y furent insensibles, tandis que tous ceux chez lesquels le son avait pénétré par la voûte crânienne donnèrent le même résultat à des degrés différents, par le thorax et la colonne vertébrale, ce qui s'explique d'ailleurs par l'intersection des éléments qui la composent.

Les côtes conduisaient bien le son, puis venait le sternum, dans sa partie supérieure surtout, d'où il est transmis avec une grande intensité.

C'est en faisant ces expériences auxquelles assistait le jeune abbé de la Tour d'Auvergne, aujourd'hui archevêque de Bourges, que j'eus occasion de vérifier un phénomène d'acoustique fort curieux, qui n'avait pas encore été signalé, et que j'avais déjà observé chez des personnes affectées de surdité accidentelle : trois sourds-muets qui percevaient bien le diapason d'un côté du crâne ne l'entendaient pas du tout du côté opposé ; preuve évidente : 1° que les ondes sonores ne suivent pas toujours la courbe des os pour arriver au nerf acoustique, mais qu'elles traversent directement la substance osseuse, ainsi que la masse cérébrale pour atteindre ces nerfs ; 2° que les hémisphères cérébraux, considérés comme conducteurs des ondes sonores, ne transmettent le son qu'au nerf qui leur correspond, et non à celui du côté opposé. C'est là une ob-

servation essentielle pour l'étude des jeunes sourds-muets.

Pour revenir à ce que j'ai dit plus haut, il m'a été bien démontré que toute personne, atteinte de cophose, qui entend le son du diapason, soit du *do* de la première octave, surtout du *sol* de la troisième, dont le son est très-aigu, à la distance de 0^m,05 de l'oreille, cette personne sera accessible aux intonations vocales ; par conséquent susceptible de parler, pourvu, toutefois, que l'intelligence ne fasse pas défaut. (On sait qu'un grand nombre de crétins qui entendent le bruit à certaines distances, sont cependant sourds-muets.)

Personne n'ignore qu'une condition essentielle pour produire les modulations si nombreuses et si délicates de la parole est, comme on le dit vulgairement, que l'on s'entende parler ; sans cela, il sera impossible de suivre et de comprendre les diverses intonations non-seulement d'une phrase, mais d'un seul mot.

Or, les faits m'ont appris qu'un sourd de naissance ne saurait entendre sa voix que lorsqu'il perçoit le son du diapason à la distance que j'ai déjà indiquée ; et, tant que ce résultat ne sera pas obtenu, il faudra renoncer à l'espoir de le faire parler ; car on ne peut appeler ainsi quelques sons rauques, sans timbre et fort désagréables, qui sortent de la gorge plutôt que de la bouche, et qu'on n'a pu obtenir que par des moyens purement mécaniques.

A ce propos, je citerai un exemple assez curieux d'un sourd-muet auquel on avait cru rendre la parole, et dont la cure fit un certain bruit.

Au nombre des guérisons proclamées par un des médecins auristes le plus en renom, figurait le jeune Lecomte, sourd-muet de naissance, qui fut présenté à l'Institut comme ayant recouvré l'ouïe et la parole.

Je n'ai pu me procurer l'exposé du rapport qui fut fait, afin de juger le degré de sensibilité des nerfs acoustiques, ainsi que celui de la perfectibilité donnée à la parole ; mais il fallait que ces deux facultés fussent ou parussent bien développées à mon confrère, si j'en juge par ces lignes : « Votre commission connaît les jeunes gens (il s'agissait des nommés *Dussaux*, *Martin* et *Eugène Lecomte*) ; mais il est bon qu'elle les examine de nouveau depuis qu'ils sont livrés dans le monde à

« des travaux manuels, et forcés de communiquer à l'aide de l'ouïe et de la parole. Le premier a appris dans un atelier le métier de dessinateur; le second est tourneur; enfin, le troisième est à Toulouse, où l'on continue son éducation. J'ai eu occasion de le revoir: il entend bien, et sa parole s'est perfectionnée (1). »

Frappé d'un pareil succès, alors que je m'occupais d'expériences physiologiques sur l'organe de l'ouïe, et que je me berçais, moi aussi, de l'espoir de rendre aux sourds-muets cet organe précieux, je fus curieux de constater ces résultats.

Je n'eus aucune occasion de me mettre en relation avec les nommés Dussaux et Martin; mais le hasard ayant amené dans mon cabinet un client qui connaissait le père du jeune Lecomte, il me devint facile de voir ce jeune homme. Or, voici dans quel état je le trouvai: le diapason était entendu sur toute la surface du crâne, mais nullement à distance; la parole, si élevée qu'elle fût, n'était point entendue. Si on lui parlait en face, il répétait quelques mots que ses yeux seuls lui faisaient deviner par le mouvement des lèvres, puisqu'il les répétait de même quand on les prononçait à voix basse. Sa parole consistait à articuler quelques mots ou fragments de phrases, comme: *Papa, maman, bonjour, comment portez-vous?* mais tout cela peu franchement et d'une voix rauque et caverneuse fort désagréable, qui indiquait qu'elle sortait machinalement d'un tuyau inerte plutôt que d'un instrument dirigé par l'ouïe: aussi, quand je lui demandai par écrit s'il s'entendait parler lorsqu'il prononçait *papa* et *maman*, il me répondit, aussi par écrit, négativement. Telle était et telle est probablement encore aujourd'hui la condition de l'ouïe et de la parole chez cet élève. Il est vrai qu'à l'époque où nous vîmes ce jeune homme, quelques années nous séparaient du moment de son traitement, ce qui pouvait expliquer, à la rigueur, la différence qui existait dans son état actuel avec ce qu'on avait publié. Il faudrait toujours arriver à cette autre conclusion peu consolante, c'est que les effets produits par la médication n'avaient été que momentanés; du

(1) Deleau, *Recherches pratiques sur les maladies de l'oreille* adressées à la Commission de l'Institut. *Instruction*, page 21.

reste, ce jeune homme est très-intelligent, et l'instruction qu'il a reçue à Toulouse lui permet d'occuper avec distinction un emploi d'écrivain dans les bureaux d'une grande administration.

J'ai cité ce fait avec quelques détails, parce qu'il méritait de l'être et qu'il vient à l'appui de la théorie que j'ai émise plus haut, à savoir que, pour apprendre à parler à un sourd-muet, il faut commencer à lui développer le sens de l'ouïe à un degré qui lui permette de s'entendre lui-même. Tant qu'on n'amènera pas l'audition à ce degré de sensibilité, on ne produira qu'un langage factice et machinal, très-fatigant pour le parlant et plus encore pour ceux qui l'écoutent, sans attrait d'ailleurs pour le sourd, puisqu'il ne pourra en apprécier la valeur; aussi l'oubliera-t-il facilement pour reprendre l'usage du langage mimique, dont les yeux lui permettent de juger et de comprendre la signification.

Quelques personnes citent pourtant des exemples de sourds-muets qui lisent très-bien: Ménière, entre autres, en parlant de l'élève Eppner, âgé de seize ans, ajoute que ce jeune homme lisait, d'une voix claire et harmonieuse, tous les livres qu'on lui présentait, et qu'il possédait une telle facilité de lire sur les lèvres la parole bien nettement articulée, qu'on pouvait converser avec lui presque aussi facilement qu'avec une personne ordinaire.

C'est là un fait curieux, sans doute, mais qui ne détruit pas mon opinion.

Je reste persuadé que cet enfant devait entendre le diapason à la distance que j'ai indiquée.

Parler et s'exprimer d'une voix harmonieuse, sans entendre ce qu'on dit, me semble incompatible avec tous les principes de la physique et les lois de l'acoustique; la parole, en effet, représentant une série d'intonations, il est impossible que chaque syllabe puisse être prononcée avec sa valeur euphonique si l'audition n'en dirige l'harmonie.

J'ai parlé de l'influence qu'exerce le sens de l'ouïe sur l'intelligence: c'est une vérité sur laquelle tous les auteurs, tant philosophes que physiologistes, sont parfaitement d'accord. Les premiers, depuis Montaigne, procédant par induction seulement, n'apportent aucun fait à l'appui; tandis que les se-